

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 20 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 décembre à 20 h 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Luc RITZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames BURKI, CHAUMONT et GOEURIOT.

Messieurs CARDAIRE, CURZYDLO, MORETTE, PIERRE, RENÉ, RITZ, SCHANG, SCHMIDT et VANTINI.

Etaient représentés : Mme AUBAILLY par M. RITZ, Mme CABRAL par M. SCHANG, Mme STOUVENOT par M. RENÉ.

Etaient excusés : Mmes AUBAILLY, AUDINOT, CABRAL, CUNY et STOUVENOT M. CLAREN et GATTI.

Secrétaire de séance : Monsieur VANTINI Patrick

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

12 élus sont présents, le quorum est donc atteint.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

1) Approbation des attributions de compensation définitives

Par délibération en date du 10/12/2019, le conseil communautaire de la CCOLC a validé la répartition des attributions de compensations définitives à reverser à ses communes membres. La commune de Labry bénéficie d'une attribution de compensation positive de 45 099,05 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la répartition validée par la CCOLC dans sa délibération n° 2019.CC.113 du 10/12/2019

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Antenne relais mobile : convention de mise à disposition d'un terrain

Free Mobile a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un mât de 25m destiné à accueillir des antennes relais mobiles.

Le projet avait été présenté sommairement dans les questions diverses du conseil municipal du 30/09/2019. Depuis, l'opérateur a réalisé une étude pour définir un emplacement adapté techniquement.

Comme indiqué dans le dossier d'information mairie, l'opérateur souhaite installer l'antenne à l'intérieur du périmètre des services techniques communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du terrain
- AUTORISE le maire à la signer

➤ *La présente délibération a été adoptée à la majorité (14 pour et 1 contre).*

3) Groupement de commande : approbation d'une convention

Dans le cadre du schéma de mutualisation piloté par l'intercommunalité, un groupe de travail composé d'agents des communes membres et d'OLC 54 a été constitué pour travailler sur les groupements de commande susceptibles de répondre à un besoin tout en réalisant des économies.

La fourniture d'électricité est un groupement réalisable et qui permet de faire des économies conséquentes à court terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du terrain
- AUTORISE le maire à la signer

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) Aménagement de la rue de la Forêt : demande de subvention DETR

Dans la continuité des travaux d'enfouissement de réseaux de la rue Jules Rollin et de la rue de la Forêt, il est apparu opportun de réaménager les trottoirs de la rue de la Forêt.

Un avant-projet sommaire a été réalisé par le maître d'œuvre qui suit actuellement les travaux d'enfouissement.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2020 dans la mesure où l'appel à projets se termine fin janvier 2020.

La prochaine équipe municipale n'aurait donc pas la possibilité de faire la demande et risquerait de manquer une opportunité de financement.

Quel que soit le résultat de la demande de subvention, il reviendra à la prochaine équipe municipale de décider si elle souhaite réaliser ces travaux ou non.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2020 pour la réalisation de ces travaux.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Informations diverses

Prochaines dates :

4 janvier : Vœux du Maire à la population.

7 janvier : Vœux du Maire au personnel.

11 et 13 janvier : Semaine de la lecture (bibliothèque et maison de retraite).

15 et 16 février : Concerts de piano à la salle socioculturelle.

29 février : Théâtre (les Entr'acteurs) à la salle socioculturelle.

Travaux :

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs des rues Jules Rollin et de la Forêt se poursuivent. L'entreprise est dans les temps et les relations sont bonnes avec les riverains. L'impact sur la circulation est limité sauf en période de trafic important.

Au cours des travaux, il a été constaté des branchements en plomb d'eau potable, le syndicat du Soiron intervient pour procéder au remplacement.

Le SIAJ envisage également d'intervenir pour remettre en conformité un tronçon de réseau découvert lors du chantier.

Animations :

De nombreuses familles ont assisté au spectacle de fin d'année organisé le 15 décembre.

12 Labrysiens ont participé à un atelier gym douce organisé par le CCAS.

Avant de conclure la séance, Monsieur le Maire indique que sauf circonstances exceptionnelles, il s'agit du dernier conseil municipal de la mandature. Il remercie l'ensemble des élus pour leur engagement et la qualité des échanges tout au long du mandat.

Si des points de désaccord sont apparus durant certains conseils municipaux, ils sont restés dans le contexte du débat démocratique.

Monsieur le Maire informe de sa réflexion sur sa potentielle candidature à un second mandat. A ce jour, la décision n'est pas encore prise. Il envisage de constituer une liste composée d'élus actuels et de nouvelles personnes qui porterait un programme en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.